

Comment faire une plaidoirie ?

Par **sun45**, le **13/03/2017** à **14:48**

Bonjour à tous,

je suis étudiante en cinéma mais j'ai un cours de droit (normalement de cinéma mais l'enseignant a décidé de nous faire un cours de droit général).

Je dois donc faire une plaidoirie sur une affaire spécifique (inventée). Seulement, aucune explication ne nous a été donnée et je suis un peu perdue.

Je ne sais pas quelle forme doit avoir une plaidoirie ni même ce qu'elle doit contenir. Mon examen orale est dans une semaine...

Pourriez-vous m'éclairer un peu s'il vous plait ?

Merci !

Par **marcu**, le **13/03/2017** à **15:00**

Bonjour,

La plaidoirie est l'exposé oral des arguments de défense que l'on souhaite apporter à une affaire.

Pour vous contextualiser tout ça, petite présentation (je suppose que votre plaidoirie se situe dans un contexte pénal, avec un crime ou un délit).

Le juge d'instruction procède à une instruction, c'est à dire une enquête approfondie, pour recueillir des preuves permettant d'accuser ou d'innocenter la personne mise en examen. Une fois qu'il considère que l'instruction est terminée, il envoie les preuves qu'il a récoltées aux avocats des deux parties (celui qui accuse et celui qui est accusé).

Alors, c'est là dessus qu'un avocat va se baser pour défendre son client. Il va prendre connaissance des preuves récoltées contre son client, et va chercher à trouver des manquements, des failles, permettant de laisser planer un doute sur sa culpabilité.

Ainsi dans votre plaidoirie, vous devez vous appuyer sur des éléments du dossier que vous allez tenter de démontrer. Si dans le dossier figure une photo de votre client avec un objet volé

à la main vous n'en parlez pas, car il n'y a pas ou peu de doute là dessus par exemple. En revanche, si dans le dossier un témoin dit avoir vu votre client à l'épicerie à 17h alors que la victime dit avoir été agressée au stade à 17h vous le soulevez, c'est un élément de doute.

Généralement cela consiste donc à d'abord rappeler les faits qui sont reprochés à votre client, puis preuve par preuve tenter de les démontrer. Ensuite, vous terminez par dresser un "portrait psychologique" de votre client pour tenter d'attirer la sympathie des juges (des jurés également si c'est en Cour d'assise).

Enfin, vous faites vos réquisitions, vous proposez une décision (innocenter, mesures de soin, etc).

Exemple : On reproche à votre client d'avoir agressé sexuellement une dame qu'il avait rencontré sur internet.

Vous dites ce qu'on reproche à votre client

Vous dites que ok il a caressé madame mais que comme votre client lui avait parlé plusieurs fois il pensait qu'il avait ses chances, etc etc

Vous terminez par dire qu'en réalité votre client avait été lui même abusé sexuellement étant plus jeune et que donc il n'a pas la notion du bien et du mal dans ce domaine, qu'il n'a pas su distinguer un signe de refus avec une proposition car il a des difficultés à ce niveau.

Enfin, vous dites que du coup ce n'est pas du tout un prédateur sexuel mais quelqu'un qui est un peu perdu et que donc la prison ne servirait à rien mais que par contre il serait bien, dans son intérêt, de prodiguer des soins psychologiques et de lui faire passer des stages de sensibilisation, etc etc.

J'espère avoir dégrossi vos inquiétudes :)

Par **sun45**, le **13/03/2017** à **15:05**

Merci, je comprends un peu mieux grâce au contexte.

Cependant, je suis, d'après les informations fournies, censée être avocat demandeur. Est-ce la même chose que les avocats défenseurs ?

Aussi vous parlez de preuves mais dans le cas donné, je trouve qu'on a très peu de support et de base pour faire une plaidoirie...

Il s'agit d'une affaire de plagiat (liée aux droits d'auteur donc)

Par **marcu**, le **13/03/2017** à **15:07**

Oups, j'ai oublié d'en parler.

L'avocat demandeur est celui qui accuse (la victime quoi), l'avocat défendeur est celui qui

défend la personne accusée.

Je pense qu'il serait plus facile de comprendre si vous nous donniez les éléments que vous avez à disposition

Pour vous faire comprendre l'intérêt de la plaidoirie, qui ne passe que par la joute vocabularistique, voici une citation de Maître Dupond Moretti qui image à merveille:

[citation]Demandez à un prêtre si vous pouvez fumer en priant, il vous dira non. Demandez-lui si vous pouvez prier en fumant, il dira oui[/citation]

A situation identique, votre perception des faits est différente selon la façon de présenter la chose :)

Par **sun45**, le **13/03/2017 à 15:14**

Voilà les seuls éléments à disposition :

" Dans le cadre du festival Écrire l'écran consacré à la novélisation, est projeté le film américain Chaînes conjugales (A Letter to Three Wives 1949) réalisé par Joseph L. Mankiewicz. À l'issue de la projection, une table-ronde est organisée autour du livre d'Alice Ferney, Paradis conjugal, directement écrit à partir de ce film. Cette table-ronde, qui réunit notamment l'auteure du roman et un spécialiste du cinéma hollywoodien des années 1950, fait l'objet d'une captation audiovisuelle qui est diffusée sur le site internet du festival, ainsi que sur les principales plates-formes de mise en ligne de vidéos (YouTube, Daily Motion...). Informés via internet de l'existence du roman d'Alice Ferney et de son lien troublant avec le film Chaînes conjugales, les héritiers de Joseph L. Mankiewicz décident d'assigner en justice les éditeurs de l'ouvrage (Les Éditions Albin Michel, J'ai Lu et Actes Sud), ainsi que l'auteure, Alice Ferney, en faisant valoir qu'aucune autorisation ne leur a été demandée au moment de la publication du roman. Ils considèrent que cette publication constitue une violation du droit moral du réalisateur-scénariste dont ils estiment être aujourd'hui les titulaires. "

Avocats demandeurs

Vous êtes le cabinet d'avocats parisiens choisi par les héritiers pour intenter une action en justice. Vous préparez votre plaidoirie orale, ainsi que les conclusions écrites à remettre aux magistrats.

Avocats défendeurs

Vous êtes le cabinet d'avocats parisiens choisi par Alice Ferney et ses éditeurs pour les défendre. Vous préparez votre plaidoirie orale, ainsi que les conclusions écrites à remettre aux magistrats.

- Je suppose qu'il faut parler du droit d'auteur et des droits déposés du film à un moment ou à un autre.

Mais la plaidoirie doit durer 10 minutes et je ne vois que l'argument des droits d'auteur pour l'instant...

Par **marcu**, le **13/03/2017** à **15:32**

Renseignez vous sur les règles de propriété intellectuelle telles que les délais avant de tomber dans le domaine public, si vous avez le droit de produire un support à partir d'un autre qui n'est pas de vous, etc.

Je ne connais pas encore ce contentieux donc renseignez vous en attendant dans le code de la propriété intellectuelle en attendant que d'autres intervenants vous éclairent :)

Par **sun45**, le **13/03/2017** à **15:33**

Super, merci beaucoup pour ces pistes qui m'éclairent un peu plus !

Par **minsung loup**, le **28/12/2017** à **13:59**

Bonjour je suis en seconde et j'aimerais savoir comment rédiger une plaidoirie
Je dois défendre Phèdre personnage de Racine mais je ne sais pas comment faire est ce que quelqu'un peu m'aider s'il vous plait

Par **aska**, le **20/01/2018** à **00:38**

bonsoir

je suis étudiant en licence1 de droit. j'ai un concours de plaidoirie en février 2018 svp pouvez vous me donner quelques conseils a fin de réussir ce concours ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/01/2018** à **07:24**

Bonjour

Avez-vous lu les messages de marcu ?

Par **rchl**, le **02/11/2018** à **16:05**

bonjour

je suis en secondes comment rédiger une plaidoirie; je dois défendre ROUBAUD dans la bête humaine d'EMILE ZOLA
ne trouvant pas des preuves afin de lui défendre je n'arrive pas !

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/11/2018** à **07:59**

Bonjour

Est-ce que vous pouvez nous faire un résumé de l'affaire.

On n'a pas tous lu ce roman ou alors ça remonte à longtemps [smile3]

Par **Yzah**, le **12/02/2019** à **23:08**

Bonsoir, je relance le sujet car je dois faire une petite plaidoirie pour un TD de droit pénal. J'ai bien lu les conseils de ce topic mais j'aimerais avoir des avis.

Essai de plaidoirie

Un dimanche du mois de janvier, M. A a sonné à plusieurs reprises à la porte de M. B., le visage dissimulé, un bâton à la main. Un voisin qui passait par là l'a entendu murmurer « Je vais te tuer ». Il a du coup appelé la police. M. A. a été appréhendé alors qu'il montait dans les étages.

Pensez-vous qu'il puisse être poursuivi sur le fondement de la tentative d'assassinat ?

Vous choisirez de défendre soit la position pro soit la position contra et vous l'exposerez de façon argumentée à l'oral.

Mon travail:

Monsieur B allègue que Monsieur A est venu sonner chez lui avec le visage masqué et un bâton. Dans le même temps, un autre lui prête un vague propos menaçant. Ces propos suffisent donc à le condamner ? Monsieur le procureur préfère souligner la prétendue dangerosité de mon client. Oui, il est instable psychologiquement, par moment, à cause de sa schizophrénie. Vous n'êtes pas sans savoir qu'elle peut altérer son discernement. Examinons plus en détail les tenants & aboutissants de cette scène. Monsieur A a effrayé Monsieur B, personne ne reviendra sur ceci. Mon client comparait ici pour tentative d'assassinat. Mais rappelez-moi sa définition précise, telle qu'entendue au sens de l'article 121-5 du Code pénal !

Pour caractériser cette infraction, le Code pénal précise qu'un « commencement d'exécution » est nécessaire, puis que la cible ne meurt pas à cause de « circonstances indépendantes ». Nous nous en sommes pas là du tout ! Monsieur A est venu sonner. Quel texte incrimine t-il cette action ? Monsieur B, lui ouvre, constate sa tenue, observe le bâton. Couvrir son visage est inhabituel, je vous l'accorde. Au risque de me répéter, où est l'interdit ? Quant au bâton, la police n'en a trouvé aucune trace, il n'est mentionné que dans le témoignage de Monsieur B. Le voisin n'en a pas parlé. Lorsque les policiers lui ont posé la question, il a répondu qu'il ne savait pas, qu'il n'avait rien vu.

Maintenant, vous allez m'expliquer pourquoi mon client est poursuivi. Pas de commencement d'exécution, pas d'élément matériel, un vague propos mais un visage couvert que reste t-il de la tentative d'assassinat ?

J'attends vos avis. Un grand merci à ceux qui se manifesteront.

Par **Adil69**, le **23/11/2019** à **18:00**

Plaidoirie très intéressante.

L'article définissant la tentative d'assassinat est cité, description de la scène + les dires du témoins, il me semble que tout cela est bon et devrait donner suite favorable au procès pour votre client qui de toute évidence, n'a pas effectué de tentative d'assassinat :)

Par **Dada**, le **17/01/2020** à **14:37**

salut toi aussi tu peut m'aide ou sinon prend mon snap alta705

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/01/2020** à **14:54**

Bonjour

Oui on peut vous aider. Voici un lien qui vous sera très utile <https://www.francaisfacile.com/>

Par **Yzah**, le **17/01/2020** à **21:37**

Je dirais juste que je suis ahurie, je ne sais comment réagir face à de tels individus.